-loresse le 10.04. 2000 à DD. pour diffusion aux préfés

Amendement à la circulaire : « Iode » du 30 avril 1997

Direction Générale de la Santé

Secrétariat Général du Comité Interministériel de la Sécurité Nucléaire Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles

Mesdames et Messieurs les Préfets

Objet : Renouvellement des comprimés d'iode aux habitants voisins des installations nucléaires

<u>P.J.</u>: Instruction du Premier Ministre du 10 avril 1997 Circulaire interministérielle du 30 avril 1997

Les comprimés d'iode stable dont vous avez organisé, en 1997, la mise à disposition des populations résidant dans un rayon de 10 km autour des centrales nucléaires EDF et d'un rayon moindre fixé par les plans particuliers d'intervention pour les autres installations nucléaires, sont atteints par la péremption en mars 2000. Vous aurez donc à renouveler l'opération à cette date. Les dispositions que vous avez suivies, conformément à la circulaire du 30 avril 1997, restent dans l'ensemble valables. Les points qui, à l'expérience, méritent d'être commentés ou ont été modifiés sont les suivants:

- C'est la campagne d'information qui amène les populations à venir retirer dans une officine les comprimés sur présentation du bon que vous leur avez adressé à partir d'un fichier communal. Il est donc essentiel que vous vous y impliquiez personnellement, avec le concours de la Commission Locale d'Information, des maires, des médias, des pharmaciens -syndicats et Ordre-. Les résultats que vous avez obtenus sont, dans l'ensemble, satisfaisants : en moyenne 60% des populations concernées sont allées chercher leurs comprimés. Ce pourcentage peut sans doute être encore amélioré, en apportant des arguments, des précisions supplémentaires tout en évitant une insistance qui pourrait être perçue comme un implicite aveu d'inquiétude. A l'occasion de la réception de la nouvelle boîte de comprimés chez leur pharmacien, les populations pourront rendre les comprimés périmés. Périodiquement, il serait par ailleurs souhaitable que les nouveaux résidents soient informés qu'ils peuvent obtenir un bon de retrait.

- Ce sont les enfants, les adolescents qui tirent le plus profit de l'absorption à temps d'iode stable. Il est donc essentiel que ce soit la mise en stock des comprimés dans les établissements scolaires -de la maternelle à l'enseignement supérieur- qui fasse l'objet de vos préoccupations prioritaires, notamment quant aux conditions du stockage et à l'information des enseignants et des personnels qui seront chargés de la distribution aux enfants. Il n'y aurait même que des avantages à ce que l'Autorité académique procède à des contrôles périodiques sur les bonnes conditions d'accès aux comprimés et de la qualité des informations.

- Vous pourrez également rappeler que des comprimés sont en vente libre dans les pharmacies pour toute population qui en éprouverait le besoin, au delà du périmètre de distribution gratuite.

Le Directeur Général de la Santé

Le directeur général de la santé

Professeur Lucien ABENHAIM

Le Secrétaire Général du Comité Interministériel de la Sécurité Nucléaire

Adiah at CARRIA

Le Directeur de la

Défense et de la

Sécurité Civiles

Jacques DESCHAMPS